L’affaire Théo, un viol d’Etat !

Comité Action Palestine (février 2017)

Le Jeudi 2 février à Aulnay Sous Bois, Théo, 22 ans, est grièvement blessé lors d’un contrôle policier. Le rapport médical fait état de blessures caractéristiques d’un viol par utilisation d’une matraque télescopique. Le récit de la victime atteste clairement du caractère raciste de l’interpellation et des méthodes violentes utilisées. Pourtant l’IGPN requalifie les faits en viol accidentel suite à une interpellation dite « légitime ». Alors que la colère gronde dans les quartiers populaires, l’affaire est – une fois n’est pas coutume- fortement médiatisée, comme pour tenter de désamorcer un mouvement de révolte potentiel, malvenu dans le contexte de campagne électorale.

Théo vient rejoindre la liste déjà longue des victimes des violences policières dans les quartiers populaires. Ces pratiques brutales, présentées comme exceptionnelles, sont pourtant subies au quotidien par les jeunes de ces quartiers. Elles ont entraîné la mort de plusieurs dizaines d’entre eux sans qu’aucun policier auteur de ces actes n’ait été condamné par la justice à la hauteur du crime commis.

Dans les quartiers populaires, où les populations sont exposées à la précarité économique, au racisme et aux discriminations de toutes sortes, la violence de l’Etat est un mode de gestion de l’ordre social qui n’est pas sans rappeler les situations coloniales. Les contrôles au faciès, les violences policières et l’impunité des agents de répression sont les pratiques quotidiennes symptomatiques d’un système ségrégationniste.

En se précipitant au chevet de Théo, François Hollande

voudrait faire oublier que le gouvernement socialiste a intensifié cette politique répressive contre les quartiers populaires. L'interdiction des manifestations, en juillet 2014 lors des attaques israéliennes à Gaza, a révélé l'hypocrisie socialiste sur le droit à l'expression. Prenant prétexte des attentats de 2015, il a instauré l'état d'urgence pour une durée indéterminée et fait voter un arsenal de lois liberticides (la loi sur le renseignement et sur la surveillance des communications internationales). La dernière en date permet l'élargissement des conditions de légitime défense des policiers et l'assouplissement de l'usage des armes à feu a été définitivement approuvé par l'Assemblée nationale le jeudi 16 février.

Le Comité Action Palestine dénonce le racisme d'Etat et condamne cette gestion néocoloniale des quartiers populaires. Face à cet apartheid à la française, il ne reste qu'une seule voie : la mobilisation de tous les concernés pour résister à l'oppression.

photo : Photo Cyril Zannettacci pour Libération